



DEMANDE DE FINANCEMENT

Le financement de votre formation :

La demande de prise en charge financière doit impérativement parvenir à votre Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) ou à votre Fonds d'assurance formation (F.A.F) AVANT le début de votre formation.

Dans l'ordre, voici les démarches à suivre (pour toute questions, n'hésitez pas à prendre contact avec nous) :

1. Demande de prise en charge

Remplir le formulaire de demande de prise en charge qui peut être différent en fonction de votre O.P.C.A ou de votre F.A.F. Vous trouverez l' O.P.C.A dont vous dépendez sur le site internet : *eni-services.fr* cliquer sur « *liens utiles* » puis sélectionner « *les adresses OPCA* ». Joindre les pièces justificatives notamment le programme de formation. Pour les F.A.F, vous pouvez solliciter la chambre de commerce ou la chambre des métiers.

2. Analyse de votre demande

Votre O.P.C.A ou F.A.F analyse le dossier reçu et émet un avis favorable ou défavorable. Prévoir un délai de réponse de 2 à semaines. Bien leur indiquer notre N° de déclaration : 82 74 01 884 74

3. Envoi des éléments justificatifs à votre O.P.C.A ou F.A.F

A l'issue de la formation, vous devrez leur adresser l'attestation de présence ainsi que la facture certifiée acquittée.

5. Remboursement de votre formation

Selon les O.P.C.A ou F.A.F, le financement de votre formation peut avoir lieu avant ou après la prestation. Certains règlent directement le montant financé à l'organisme de formation. Mais dans beaucoup de cas, vous devrez en faire l'avance en nous réglant la prestation puis vous faire rembourser par votre O.P.C.A ou F.A.F.